



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
COMPTE RENDU**  
*9 avril 2022 – en virtuel (plateforme Zoom)*

**1. Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 9 h 05.

Une présentation PowerPoint sert de support à l'assemblée; une version courte est utilisée pour la réunion Zoom et une version plus longue a été mise en ligne dans le site Web de l'APLS plus tôt cette semaine.

La présidente Hélène Thibault précise que la réunion est enregistrée et que l'enregistrement sera déposé dans le site Web de l'APLS. Elle confirme qu'il y a quorum et ouvre la 48<sup>e</sup> assemblée générale de l'APLS. Elle précise que la réunion de la FondationlacS suivra.

Quelque 105 membres ont voté par anticipation avant l'ouverture. En tout, près de 120 membres se sont connectés à la plateforme au fil de la réunion.

Les propositions et appuis aux éléments requérant l'approbation de l'assemblée sont faits électroniquement. Le pourcentage d'appui en fait foi.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2021 et adoption de la proposition de dispense de lecture**

Le compte rendu de l'assemblée générale annuelle de 2021 est adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. Rapport de la présidente**

Hélène Thibault

Hélène Thibault présente les administrateurs et remercie chaleureusement la centaine de bénévoles sans lesquels les réalisations de l'année ne seraient pas possibles. Elle invite les propriétaires à consulter le site Web de l'Association pour prendre connaissance de la mission de l'APLS, de sa vision et des valeurs sur lesquelles se fonde son action. Elle fait ensuite le tour des dossiers en cours – dont celui de la municipalisation des chemins de tolérance, qui bat de l'aile – des mesures de diminution de la pression de construction qui sont sans réponse de la part de la municipalité et des

dossiers à suivre pour l'année 2022, dont les conséquences, pour les propriétaires du Domaine de l'entrée en vigueur de la Loi 67 sur la location à court terme des résidences principales, la deuxième voie de sortie au bout de la rue du Lac-des-Sittelles et l'amorce de réflexion sur l'aménagement du territoire.

## **5. RAPPORTS DES COMITÉS**

Les responsables de chacun des comités présentent un rapport de leurs activités pour l'année et livrent un aperçu des projets qui seront réalisés au cours de l'année qui vient.

### **5.1 Secrétariat**

**Hélène Pâquet**

La secrétaire livre un bref compte rendu des activités du C.A. en cours d'année; 10 réunions du conseil ont eu lieu, dont un grand nombre se sont tenues en virtuel. Elle demande aussi aux membres de lui faire part de leur intérêt s'ils souhaitent s'impliquer bénévolement dans diverses activités au Domaine, afin que leur nom figure dans la liste à cet effet.

### **5.2 Vie communautaire**

**Monique Lacroix**

Monique Lacroix brosse rapidement un tableau des activités qui devaient avoir lieu en 2021 et qui n'ont pu être offertes en raison de l'urgence sanitaire. Elle annonce que ces activités vont vraisemblablement avoir lieu en 2022 et s'ajouteront aux nouvelles activités qui seront offertes au parc multifonctionnel de la rue des Merisiers : jardin communautaire, pétanque et volley-ball.

Monique annonce également qu'une consultation des membres aura lieu l'automne prochain en vue de l'élaboration d'un plan d'action sur 3 ou 5 ans. Plus de détails à ce sujet seront fournis ultérieurement.

### **5.3 Communications – nouveau site Web**

**Jocelyn Villeneuve**

Jocelyn Villeneuve passe en revue les projets majeurs réalisés en cours d'année en matière de communications : refonte de la liste d'envoi, plus de 50 communiqués envoyés et restructuration des procédures de communication interne par l'adoption de la plateforme Google Workspace.

Il passe aussi en revue les principales caractéristiques du nouveau site Web de l'APLS, dont il a assuré la refonte et coordonné la mise en ligne, et souligne le travail des bénévoles qui lui ont donné un coup de main pour ce faire.

### **5.4 Environnement**

**Robert Leblanc**

Robert Leblanc rappelle les travaux réalisés en matière d'environnement en 2021 : coupe du phragmite, faucardage des plantes exotiques, nettoyage des bermes et installations de nouvelles bermes aux plages 3 et 4.

Il explique les diverses données issues des analyses de la qualité de l'eau du lac, qui ont été effectuées en cours d'année et mentionne que ces analyses seront réalisées également en 2022. Robert rappelle aussi l'importance de surveiller et de contrôler les plantes exotiques envahissantes sur nos terrains et dans notre milieu.

Enfin, il résume les diverses actions mises de l'avant en 2021 pour la protection de la santé du lac : surveillance du myriophylle à épis en collaboration avec le RAPPEL, caractérisation écologique de l'île, qui sert de lieu de nidification pour le huard, et remplacement de la toile à la plage 2.

### **5.5 Embarcations**

**Claude Drouin**

Claude Drouin rappelle les dates importantes pour les embarcations et les supports de quai, soit le 1<sup>er</sup> mai (installation des embarcations) et le 31 octobre (retrait des embarcations). Il rappelle que chaque embarcation doit avoir son étiquette bien en vue; les étiquettes pour embarcations et moteurs ont été modifiées en 2022 et comportent désormais un code QR. Claude mentionne qu'il est important de laver toute embarcation ayant été mise à l'eau auparavant ailleurs qu'au lac des Sittelles afin de prévenir la propagation de la moule zébrée et autres contaminants.

Il souligne par ailleurs que les emplacements assignés, mais non utilisés deux années d'affilée seront cédés à d'autres membres et que les tarifs pour les places dans les supports ont été légèrement majorés.

En ce qui concerne les quais mobiles et les pontons, leur nombre inquiète et il annonce que le conseil d'administration de l'APLS entend réfléchir à l'éventualité d'en limiter le nombre en imposant un moratoire sur l'ajout d'autres embarcations du genre sur le lac.

Enfn, il rappelle aux membres que l'inscription annuelle est obligatoire pour les pédalos en libre-service et que les moteurs électriques doivent être enregistrés auprès de l'APLS, et que tout moteur produisant des vagues ou des sillons est interdit, pour des raisons écologiques.

### **5.6 Chemins et sentiers**

**Louis Lespérance**

Louis Lespérance souligne le franc succès de la Grande Corvée 2021 et mentionne que le nouveau sentier entre des Merisiers/des Châtaigniers est maintenant ouvert et qu'un nouveau segment de sentier sera inauguré en juin 2022.

Il rappelle aussi les consignes sur les feux à ciel ouvert, qui valent aussi bien pour les feux de camp que les feux dans des foyers extérieurs, et qu'il est interdit de faire brûler des déchets ou des matériaux de construction.

Le degré important de détérioration de la rue du Lac-des-Sittelles inquiète de nombreux résidents et s'explique par le dégel, de fortes pluies et par le passage fréquent de véhicules, attribuable à l'augmentation du nombre de résidents permanents et saisonniers, et le passage plus fréquent de camions et d'équipements lourds dans cette rue du Domaine. Il mentionne qu'un sondage sur la réfection de la rue du Lac-des-Sittelles sera préparé et envoyé aux membres de l'APLS afin de connaître leur position sur l'importante question de l'état des routes.

5.7 Propriétés et gros travaux

Jean Beaugard

## **6. RAPPORT DES CLUBS**

**6.1 Pêche**

**Pierre Bissonnette**

**6.2 Tennis**

**Annie Morin**

Les responsables des clubs livrent un aperçu des activités de l'année et des projets pour 2022, puis présentent leur bilan financier.

## **7. BUDGET**

**7.1 Rapport de la trésorière**

**Claude Di Stasio**

Après un résumé des résultats financiers pour l'année 2021, corroborant les rapports d'activités présentés par les responsables de l'Association, la trésorière confirme la santé financière de l'APLS et demande que les résultats financiers (état des résultats et bilan) soient approuvés tels que présentés. La résolution est approuvée à l'unanimité.

**7.2 Désignation du vérificateur**

La trésorière mentionne le bon travail de collaboration avec François Tourigny qui a assuré la validation des données pour l'année 2021 et propose que ce dernier soit renommé pour la validation des résultats financiers 2022. La résolution est approuvée à l'unanimité.

**7.3 Majoration des cotisations**

Enfin, la trésorière ajoute que les travaux retardés de 2022 à 2021, pour cause de pandémie, seront achevés en 2022. Conséquemment, elle prévoit un possible dépassement des dépenses sur les entrées pour l'année courante. Toutefois, le retour à l'équilibre budgétaire est prévu pour 2023 grâce à la majoration des cotisations introduite en 2022.

## **8. RAPPORT DU COMITÉ DE VIGILANCE**

**Hélène Pâquet**

## **9. MUNICIPALISATION DES CHEMINS**

**Jacques Leroux**

Jacques Leroux, mandaté pour diriger les travaux au nom de l'APLS, rappelle que c'est à la suite de la décision de la municipalité de facturer aux

propriétaires bâtis sur les chemins de tolérance le coût réel du déneigement selon la soumission reçue que l'opération de municipalisation des chemins de tolérance a été amorcée. Il passe en revue l'état des travaux terminés, en cours et à venir.

## **10. ÉLECTION DES MEMBRES**

La secrétaire de l'Association explique brièvement que l'appel de candidatures lancé le 15 mars dernier n'a pas permis de recruter de candidats pour le poste disponible. Par conséquent, des six postes d'administrateur en élection, quatre ont été élus par acclamation et le poste d'administrateur adjoint aux finances a été accepté à l'unanimité. Il s'agit de Renée Lambert, qui remplacera Marlène Lévesque. Un seul poste reste à pourvoir, celui de responsable adjoint à l'environnement.

Comme il n'y a pas d'opposition constatée, il n'y aura donc pas de scrutin.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 10 h 20.

Des questions sont posées sur les sujets suivants :

- le nouveau schéma d'aménagement de la MRC;
- la dimension des terrains à construire sur des terrains privés ou des chemins de tolérance;
- l'installation d'échelles au bout des quais pour la baignade;
- le nombre important de constructions dans le Domaine;
- le Club de marche à la plage 3;
- l'identification des pédalos en libre-service;
- la réception des cartes de membres;
- la mise en service du terrain de volley-ball;
- la présence de VTT sur les chemins municipalisés;
- la pêche blanche et les lois provinciales;
- le raccordement de segments de sentiers dans certaines portions du Domaine;
- la création de la deuxième voie de sortie au bout de la rue du Lac-des-Sittelles;
- la création éventuelle d'un terrain de *pickle-ball*;
- la municipalisation des chemins et rues;
- l'utilisation des entrées privées pour tourner afin d'accéder à la plage 4;
- les tâches qui incombent à l'adjointe ou adjoint en environnement;
- une réglementation pour l'usage des quais mobiles et autres embarcations.

## **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, l'assemblée est levée à 10 h 40.

PROJET